



Trésor
DIRECTION GÉNÉRALE

Quinzaine marocaine – du 18 au 31 janvier 2021

Zoom du Service Economique

La taxation de l'énergie au Maroc : les constats de l'OCDE

L'OCDE a publié le 25 janvier un rapport intitulé « *Taxer la consommation d'énergie au service du développement durable* », dont nous extrayons ci-dessous les principaux constats concernant le Maroc.

Dans un contexte d'augmentation des émissions de CO₂, il n'existe pas de taxe carbone à proprement parler ou de marché de quotas d'émissions au Maroc. Entre 2007 et 2017, les émissions de CO₂ liées à la consommation d'énergie ont augmenté de 2,4 % par an en valeur absolue et de 1 % par habitant dans le pays. Le charbon représente le principal combustible fossile utilisé au Maroc, générant plus d'un tiers des émissions carbone provenant de la consommation d'énergie.

Il existe pour autant un système de taxation des produits énergétiques développé dans le Royaume : taxes sur l'énergie, notamment sous la forme de droits d'accise (*taxes portant sur une quantité et non une valeur*) sur le charbon, le gazole et l'essence, ainsi que sur la consommation résidentielle, commerciale et publique d'électricité. En raison de l'existence de ces taxes, selon l'OCDE, il serait ainsi relativement simple, sur le plan administratif, de réformer la fiscalité marocaine afin de taxer en priorité les combustibles les plus polluants ou les plus émetteurs de gaz à effet de serre.

A l'instar de la plupart des pays en développement, le taux effectif d'imposition du carbone est disparate selon les produits énergétiques consommés. Selon ce rapport, le taux effectif d'imposition du gazole et de l'essence, principaux combustibles du secteur routier, est particulièrement élevé, alors que celui du charbon et du fioul relativement bas. Pourtant, le secteur routier est à l'origine de 27,4 % des émissions carbone, alors que les secteurs de l'électricité, de l'industrie, ou résidentiel/commercial (consommant essentiellement du charbon, du fioul et du gaz naturel) représentent respectivement 35,2 %, 13,2 % et 19,9 % des émissions de CO₂.

L'imposition d'un taux effectif d'imposition du carbone à 30 EUR la tonne de CO₂ pourrait fortement accroître les recettes fiscales du Maroc, selon les calculs de l'OCDE. De cette manière, les recettes fiscales du Royaume pourraient augmenter d'un montant à hauteur de 0,6 % du PIB. Combiné à une réforme du système de subventions à la consommation d'énergie, le Royaume pourrait voir ses recettes fiscales croître d'un montant équivalent à 1,7 % du PIB.

Actualités économiques et financières

MACROECONOMIE, COMMERCE & FINANCE

- **Impact de la crise du Covid-19 sur l'activité des entreprises (Haut-Commissariat au Plan).** Il ressort de la dernière enquête du HCP qu'à fin 2020, 14,1 % des entreprises sont en arrêt temporaire et 2,2 % en arrêt définitif. Quatre entreprises sur cinq ont subi une baisse de leur activité au S2 2020 par rapport au S2 2019, dont la moitié une baisse d'activité de plus de 50 %. Les secteurs de l'hébergement et de la restauration sont de loin les plus touchés avec ceux de la construction, des activités immobilières et de l'industrie du textile et du cuir. En conséquence, 40 % des entreprises sondées ne disposent désormais d'aucune réserve de trésorerie.
- **Finances publiques : un déficit budgétaire contenu à 7,6 % du PIB.** Selon les derniers chiffres du ministère des Finances, le déficit budgétaire 2020 du Maroc s'est élevé à 82,4 Md MAD, soit 7,6 % du PIB. Les recettes fiscales ont diminué de 6,1 % par rapport à 2019. Concernant les impôts directs, si le produit de l'impôt sur les sociétés s'est maintenu car basé sur le chiffre d'affaires réalisé l'année précédente, celui de l'impôt sur le revenu a diminué de 6,5 %. La baisse des recettes issues des impôts indirects a été plus conséquente, du fait de la diminution du produit de la TVA de 8,9 % (celui de la TVA à l'importation a reculé de 12,6 %) et de celle du produit de la taxe sur les produits énergétiques de 13,2 %. Quant aux recettes non-fiscales, celles-ci se sont repliées de 25,2 %, essentiellement en raison de l'absence de privatisation cette année. Les dépenses globales, pour leur part, ont augmenté de 5,8 %, tirées par la hausse des dépenses de personnel (+4,5 %) et de biens et services (+6,4 %).
- **Marché des capitaux : cinq priorités pour l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux pour 2021.**
 - Favoriser le recours aux différents instruments de financement de marché, notamment en développant la titrisation et les Organismes de Placement Collectif en Capital / Immobiliers (OPCI et OPCC, acteurs du capital-investissement) ;
 - Développer le marché de la dette privée (obligations et titres de créances négociables) ;
 - Favoriser et simplifier l'accès des PME au marché des capitaux, via le lancement d'une « offre PME » (tarification attractive, dispositif de place pour le conseil et l'accompagnement des PME) ;
 - Opérationnaliser le dispositif encadrant les Conseillers en Investissement Financier ;
 - Poursuivre le renforcement de la supervision des acteurs de marché (OPCVM, OPCC, infrastructures de marché...).
- **Le Maroc ratifie la convention BEPS de l'OCDE (lutte contre l'évasion fiscale).** La convention multilatérale BEPS (cadre inclusif sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert des bénéficiaires), signée à Paris en juin 2017 par plus de 100 juridictions, a été signée par le Maroc en décembre 2019 et ratifiée le 31 décembre 2020. Le Maroc se dote ainsi d'un arsenal juridique lui permettant d'éviter que des profits réalisés sur son territoire ne soient transférés à des paradis fiscaux pour échapper à l'impôt. Cette convention se substitue aux différentes conventions bilatérales signées auparavant par le Maroc

INDUSTRIES, ENERGIE, ENVIRONNEMENT, TRANSPORT

- **Câblage : le groupe français Nexans renforce sa présence industrielle au Maroc.** Le Groupe Nexans a inauguré, le 19 janvier 2021, lors d'une cérémonie présidée par le ministre de l'Industrie marocain M.H. Elalamy en présence de l'Ambassadrice de France Mme Hélène Le Gal, une nouvelle usine qui produira des accessoires de *connectorisation* de câbles à fibre optique pour les applications FTTH (fibre optique à domicile), 4G, 5G, Data center et LAN (réseau informatique local). Cet investissement de 6 M EUR dans la zone d'accélération industrielle *Midparc* (Nouaceur) porte à 5 le nombre de sites industriels de Nexans au Maroc. Nexans est installé dans le pays depuis 1947.
- **Automobile : bilan annuel de Renault Maroc.** Selon le Directeur général de Renault Maroc, Marc Nassif, les exportations de véhicules produits au Maroc se sont élevées à 247 951 unités en 2020, représentant une baisse de 30 % par rapport à l'année précédente. L'usine de Tanger a exporté près de 200 000 véhicules (94 % de sa production) et celle de Somaca (Casablanca) plus de 50 000 (75 % de sa production), vers 73 pays. Au plan

commercial, Renault conserve sa place de leader sur le marché marocain, s'octroyant plus de 40 % des parts de marché.

SERVICES, TOURISME, SANTE & INNOVATION

- **Première livraison de vaccins contre la Covid-19 au Maroc.** Le Maroc a réceptionné le 22 janvier ses premières commandes du vaccin AstraZeneca (2 millions de doses) en provenance du laboratoire *Serum Institute of India*. L'ambassade de l'Inde à Rabat a précisé que le Maroc faisait partie des premiers pays vers lesquels une exportation commerciale du vaccin a été autorisée. Elle rappelle également que le gouvernement indien avait autorisé l'exportation de 6 millions de comprimés d'hydroxychloroquine vers le Royaume, et que plusieurs stages de formation ont été organisés au profit d'agents et cadres marocains.
- **Tourisme : lancement du programme « Tourisme Durable » Suisse-Maroc dans la région de Beni Mellal-Khénifra.** Cofinancé par le Secrétariat d'État à l'Economie suisse (SECO), le Ministère du Tourisme marocain et la SMIT (Société Marocaine d'Ingénierie Touristique) pour un montant de 38,5 M MAD, le programme s'étalera sur la période 2020-2024 et vise à développer le tourisme durable afin de réduire la pauvreté, générer des revenus, créer de nouveaux emplois et améliorer ceux déjà existants, en particulier pour les jeunes et les femmes.

AGRICULTURE. AGROALIMENTAIRE. ENGRAIS PHOSPHATÉS

- **Annulation confirmée de l'édition 2021 du SIAM (Salon International de l'Agriculture au Maroc).** Le Conseil d'administration du Salon international de l'Agriculture au Maroc (SIAM) de Meknès, réuni le 20 janvier en visioconférence, a confirmé l'annulation de l'édition 2021 de ce salon, annonce le ministère de l'Agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts.

AIDE AU DEVELOPPEMENT – BAILLEURS INTERNATIONAUX

- **Banque Mondiale : bilan de l'aide apportée au Maroc en 2020.** La Banque Mondiale a débloqué une enveloppe de financement de 1,3 Md USD en 2020, selon son directeur régional Jesko Hentschel [dans une interview à la presse](#). Ce soutien s'est d'abord opérationnalisé via le déploiement d'une réponse d'urgence aux autorités marocaines (823 M USD), puis par l'accompagnement de plusieurs priorités du gouvernement (prêt de 400 M USD pour soutenir le système de protection sociale, de 250 M USD en appui à la stratégie *Generation Green* et de 150 M USD pour l'amélioration de l'efficacité des transports urbains).
- **Contrat de financement entre la Banque Européenne d'Investissement et JAÏDA (microfinance).** La Banque Européenne d'Investissement (BEI) et la société de financement des organismes de microfinance (JAÏDA), annoncent qu'elles ont signé un accord de prêt d'un montant de 10 M EUR (108 M MAD) pour soutenir les activités génératrices de revenus au Maroc. Cet appui vient renforcer la capacité de JAÏDA à financer les institutions de microfinance dans le pays, et soutenir son action sur l'inclusion financière et le développement social.

TABLEAUX STATISTIQUES

Taux de change

	29/01/2021		22/01/2021		29/12/2020		29/01/2020	
	(jour)		(1 semaine)		(1 mois)		(1 an)	
	1 EUR	1 USD	1 EUR	1 USD	1 EUR	1 USD	1 EUR	1 USD
MAD	10,88	8,96	10,87	8,92	10,97	8,92	10,62	9,64

Bourse de Casablanca (évolution du MASI)

	29/01/2021	22/01/2021	29/12/2020	31/12/2019
	(jour)	(1 semaine)	(1 mois)	
Valeur	11 630,01	11 563,73	11 211,49	12 171,90

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITE : Le service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.
Cette revue vous est diffusée à des fins d'information seulement. Les opinions exprimées sont celles des médias et journalistes marocains et ne reflètent pas la position de l'Ambassade de France.